

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**Mairie**  
**ANTHY-SUR-LEMAN**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune d'Anthy-sur-Léman.

Pour rappel, lors de sa séance du 27 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. De plus, elle est destinée à être généralisée. Elle deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe du cimetière.

En 2022, la commune d'Anthy-sur-Léman dispose de 2 budgets :

- Le budget principal,
- Le budget annexe du cimetière.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2022.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

	<b>Report exercice 2021</b>	<b>2022</b>	<b>Cumulé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat de fonctionnement	1 701 423,60 €	461 873,96 €	2 163 297,56 €	
Résultat d'investissement	1 029 959,30 €	-423 240,04 €	606 719,26 €	-198 754,60 €
Résultat global de clôture	2 731 382,90 €	38 633,92 €	2 770 016,82 €	

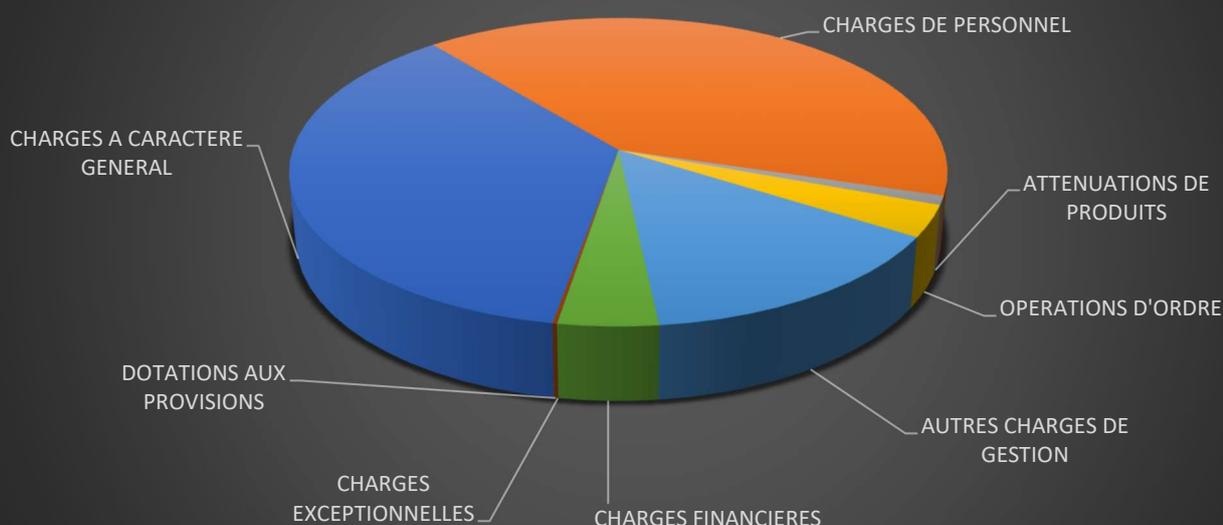
## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### a) Dépenses de fonctionnement

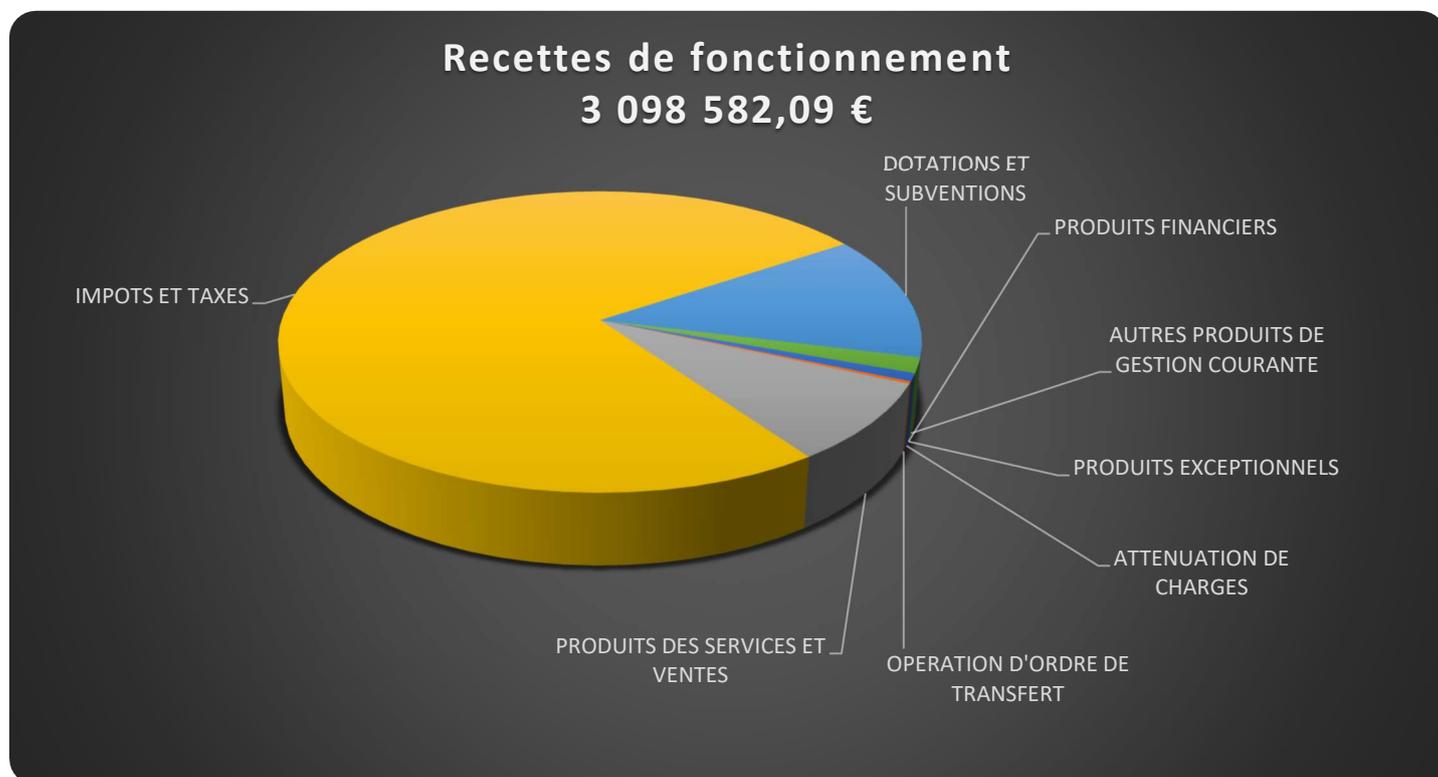
LIBELLES BUDGETAIRES	CA 2022	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	957 143,85 €	Ce poste correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (carburants, assurances, ...).
Charges de personnel	1 071 253,55 €	Ce poste correspond aux charges de personnel.
Atténuations de produits	24 641,00 €	Ce poste correspond notamment au prélèvement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).
Opérations d'ordre	87 558,95 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables.
Autres charges de gestion	377 823,54 €	Ce poste regroupe les participations au SISAM, les subventions et les indemnités des élus.
Charges financières	113 514,37 €	Ce poste correspond au règlement des intérêts des emprunts.
Charges exceptionnelles	429,44 €	Ce poste correspond à la régularisation des charges locatives.
Dotations aux provisions	4 343,43 €	Ce poste correspond à la provision des créances douteuses (une créance douteuse est une créance dont le recouvrement de celles-ci paraît incertain).
<b>TOTAL</b>	<b>2 636 708,13 €</b>	

### Dépenses de fonctionnement 2 636 708,13 €



## b) Recettes de fonctionnement

<b>LIBELLES BUDGETAIRES</b>	<b>CA 2022</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Atténuation de charges	25 954,31 €	Ce poste correspond aux remboursements sur rémunération du personnel par les assurances.
Opération d'ordre de transfert	8 298,41 €	Ce poste correspond en partie aux travaux d'aménagement du parking au port des pêcheurs réalisés par les services techniques.
Produits des services et ventes	264 607,50 €	Ce poste regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (cantine, médiathèque, port, stationnement...).
Impôts et taxes	2 335 665,36 €	Ce poste augmente par rapport à l'an dernier du fait de l'augmentation des bases et de l'augmentation du nombre de commerces soumis à la taxe locale sur la publicité.
Dotations et subventions	413 155,01 €	Ce poste regroupe notamment les dotations versées par l'Etat ainsi que les fonds genevois.
Autres produits de gestion courante	50 889,15 €	Ce poste correspond aux recettes liées aux locations (salles et logements).
Produits financiers	12,24 €	Ce poste correspond aux parts de production.
Produits exceptionnels	0,11 €	Ce poste correspond à des frais bancaires annulés sur l'exercice précédent.
<b>TOTAL</b>	<b>3 098 582,09 €</b>	



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

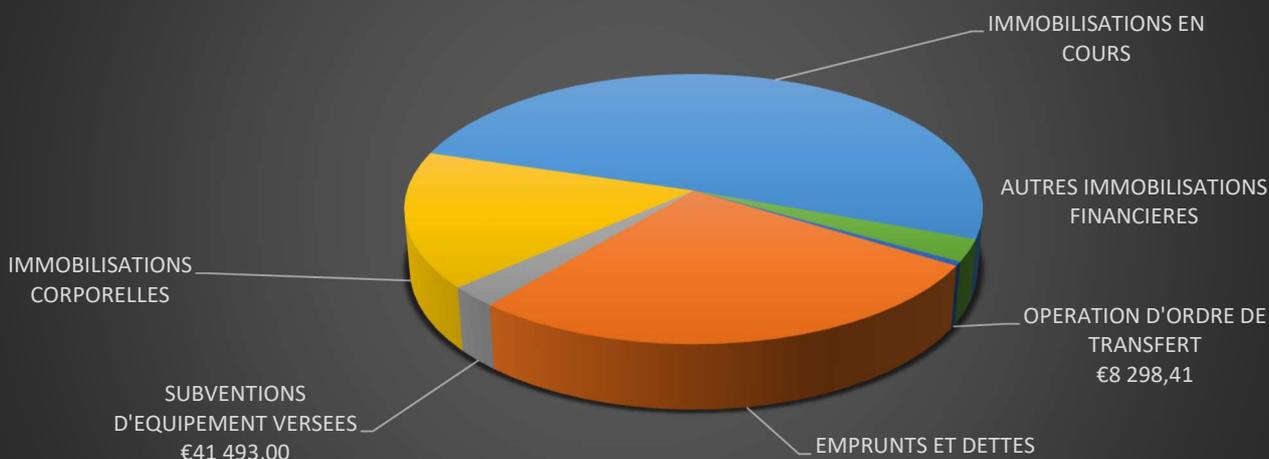
La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme, le FCTVA et les subventions d'investissement.

### a) Dépenses d'investissement

LIBELLES BUDGETAIRES	CA 2022	OBSERVATIONS
Opération d'ordre de transfert	8 298,41 €	Ce poste correspond en partie aux travaux d'aménagement du parking au port des pêcheurs réalisés par les services techniques.
Emprunts et dettes	455 438,62 €	Ce poste regroupe le remboursement du capital des emprunts.
Subventions d'équipement versées	41 493,00 €	Ce poste regroupe la participation de la Commune à la réhabilitation de la décharge de Chevilly ainsi qu'à l'attribution de compensation versée à Thonon Agglomération.
Immobilisations corporelles	273 865,39 €	Ce poste regroupe notamment : l'acquisition des parcelles AM120 et AM121, les travaux sur les bâtiments communaux, l'acquisition de panneaux, l'acquisition de matériel informatique et de mobilier ...
Immobilisations en cours	855 076,80 €	Ce poste regroupe la fin des travaux de construction du groupe scolaire ainsi que l'aménagement du parvis de l'Espace du Lac.
Autres immobilisations financières	44 415,42 €	Ce poste correspond aux annuités de portage foncier.
<b>TOTAL</b>	<b>1 678 587,64 €</b>	

### Dépenses d'investissement

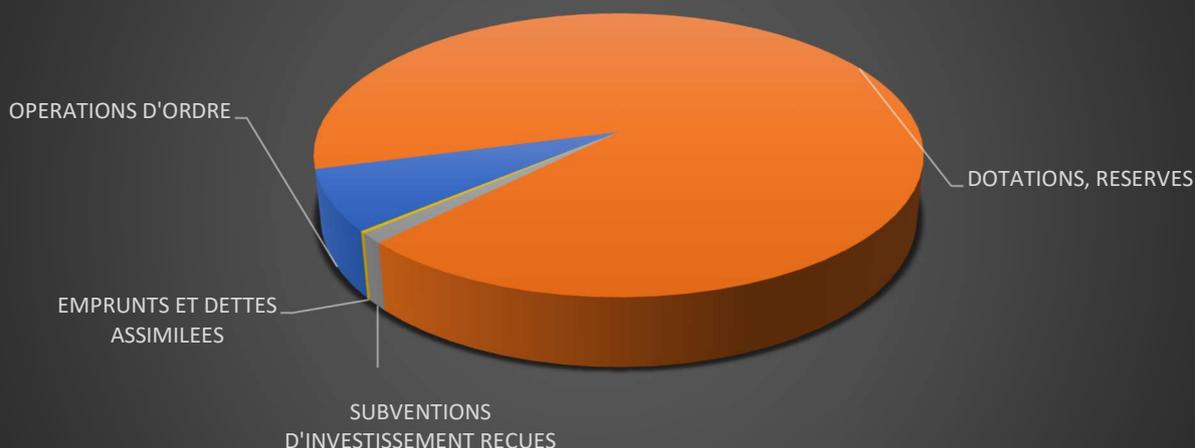
1 678 587,64 €



## b) Recettes d'investissement

<b>LIBELLES CHAPITRES</b>	<b>CA 2022</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Opérations d'ordre	87 558,95 €	Ce poste correspond aux amortissements comptables.
Dotations, fonds divers	1 149 700,77 €	Ce poste correspond au FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée sur les travaux de 2020) et à la taxe d'aménagement.
Subventions d'investissement	15 087,88 €	Ce poste correspond à une subvention reçue par l'Etat (socle numérique école élémentaire).
Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	Ce poste correspond à l'encaissement d'une caution.
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 347,60 €</b>	

### Recettes d'investissement 1 255 347,60 €



Les crédits inscrits au budget 2022 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser » :

- 466 644,60 € correspondant majoritairement aux acquisitions foncières (parcelle du parking du cimetière), de la flotte automobile ainsi que le solde des travaux d'aménagement du parvis de l'Espace du Lac, sont reportés en dépenses d'investissement de 2022 à 2023,
- 267 890,00 € correspondant à des subventions restant à percevoir, sont reportés en recettes d'investissement de 2022 à 2023.

### **3. ETAT DE LA DETTE**

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 454 988,62 € pour 2022 contre 514 815,33 € pour 2021.

L'encours de la dette total est de 6 442 862,40 € (capital) au 31 décembre 2022, soit 2 832,03 € par habitant.

Le ratio de capacité de désendettement se situe en moyenne à 9,9 ans sur la période 2021-2026. Il atteint 7 ans à la fin de l'exercice 2026.

### **4. COMPARATIF AVEC L'EXERCICE 2021**

#### **a) Section de fonctionnement - dépenses**

Les charges à caractère générales sont en légère augmentation de 2,31%. Cette augmentation est due à l'augmentation du prix du carburant, à l'augmentation du nombre de repas au restaurant scolaire ainsi qu'aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux et réseaux routiers.

Les charges de personnel sont également en augmentation de 10,25%. Cette augmentation est due aux avancements/reclassements de début d'année 2022, au versement de la prime inflation ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice.

Les charges de gestion courantes sont en baisses de 12,36%. Cette diminution est notamment due à la diminution du montant de la participation de la Commune au SISAM.

#### **b) Section de fonctionnement - recettes**

Les produits des services et ventes sont en augmentation de 10,79% du fait, notamment, du montant généré par le stationnement payant ainsi que le forfait post-stationnement.

Les impôts et taxes sont en augmentation de 4,61%. Cette augmentation est due à l'augmentation de 3,5% de la valeur locative instaurée par l'Etat, l'augmentation du fond départemental relatif aux droits de mutation.

Les dotations et participations sont en légère baisse de 1,09% compte tenu de baisse régulière de la DGF (-26,85%) depuis de nombreuses années. L'augmentation fonds genevois (2,38%) permet de compenser partiellement cette baisse.

#### **c) Section d'investissement- dépenses**

Les emprunts et dettes sont en diminution de 11,53% compte tenu de la baisse du montant du capital des emprunts à rembourser.

Les immobilisations corporelles sont en hausse de 10,47% mais les immobilisations en cours sont en baisse de 57,02%. Les travaux de construction du groupe scolaire se sont achevés. Les travaux d'aménagement du parvis de l'Espace du Lac n'ont pas totalement été réceptionnés.

#### **d) Section d'investissement- recettes**

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 24,67%. Le FCTVA est en baisse compte tenu de la baisse des investissements (55,43%) mais les recettes liées à la taxe d'aménagement sont en hausse de 7,62%.

Au niveau des subventions d'investissement, seule la subvention relative au socle numérique a été encaissée pour un montant de 15 087,88 €.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE – DU CIMETIERE

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes de caveaux.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Par ailleurs, ce budget annexe doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion des stocks émargent sur les deux sections. A la clôture 2022, il reste 15 caveaux en stock.

	<b>Report exercice 2021</b>	<b>2022</b>	<b>Cumulé</b>
Résultat d'exploitation			
Résultat d'investissement	-18 976,30 €	2 140,00 €	-16 836,30 €
Résultat global de clôture	-18 976,30 €	2 140,00 €	-16 836,30 €